©CNC

Les ruisseaux de montagne

QU'EST-CE QU'UN RUISSEAU DE MONTAGNE?

- Cours d'eau, intermittent ou permanent, situé en altitude et alimenté par des sources d'eau naturelles. Il est caractérisé par des eaux claires, froides et riches en oxygène.

ESPÈCES ASSOCIÉES

- salamandre pourpre*
- salamandre sombre du Nord
- salamandre à deux lignes
- salamandre sombre des montagnes*

*Espèce en situation précaire

POURQUOI SONT-ILS IMPORTANTS?

- Alimentation de tous les autres cours d'eau en aval: influencent la qualité de l'eau des cours d'eau auxquels ils sont connectés;
- Maintien, par la bande riveraine, d'une bonne qualité de l'eau en régulant la température et en limitant l'apport en sédiments;
- Source d'eau potable;
- Habitat pour plusieurs espèces de salamandres, dont la salamandre pourpre, une espèce désignée vulnérable au Québec. Les salamandres sont sensibles à la qualité ainsi qu'à la température de l'eau, car elles respirent par la peau.

COMMENT PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU EN AMÉNAGEANT SA FORÊT?

- Éviter tout apport de sédiments dans les cours d'eau;
- Maintenir la bande riveraine afin d'éviter l'augmentation de température du cours d'eau;
- Se référer à un professionnel pour une bonne planification de la voirie forestière.

Maintenir une bande riveraine forestière. Consulter les règlements municipaux pour connaître la largeur et le taux de prélèvement permis.

Lors de passages fréquents, proscrire les traverses à gué. Privilégier les ponts et les ponceaux. Inspecter et entretenir ces derniers, ainsi que tout le réseau de voirie forestière. Veiller à les maintenir en bon état.

Aucun nouveau chemin dans la bande riveraine. Si possible construire les chemins au-delà de 60 m d'un cours d'eau permanent et de 30 m d'un intermittent.

Éviter de modifier le drainage et de créer des ornières en planifiant l'exécution des travaux lorsque la capacité portante du sol est maximale, soit en période sèche ou lorsque le sol est gelé.

Éviter l'apport de sédiments lors de la construction de chemin ou de sentier de débardage. Aucune machinerie à moins de 10 m.

Dévier les fossés de chemin vers la végétation au moins 20 m avant le cours d'eau.

Illustrations : Sophie-Anne Vachon et Émilie Dumais

D'autres mesures sont recommandées dans le Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Pour les références et en savoir plus, visitez foretprivee.ca/biodiversite

Réalisée par CONSERVATION DE LA NATURE CANADA et Fédération des producteurs forestiers du Québec

Validée par Yohann Dubois, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Patrice Bourgault, Université de Sherbrooke
Manon Ayotte, ing. f. AFCA

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:

Environnement et Changement climatique Canada / Environment and Climate Change Canada
Agence forestière de la Montérégie
Fondation de la faune du Québec
Québec